

N° de l'invitation - Sollicitation No.
EN578-201407/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
EN578-201407

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
cw010.EN578-201407

Id de l'acheteur - Buyer ID
cw010
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

TABLE DES MATIÈRES

ANNEXE E	2
GRILLE D'ÉVALUATION – VOLET A - CARTES PROFESSIONNELLES	2

ANNEXE E

GRILLE D'ÉVALUATION – VOLET A - CARTES PROFESSIONNELLES

Pour les fournisseurs présentant un arrangement pour le Volet A : Cartes professionnelles

DEMANDE D'ARRANGEMENT EM MATIERE D'APPROVISIONNEMENT: EN578-201407/B

RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION – VOLET A		
CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES	CONFORME	NON CONFORME

CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS – VOLET A	NOMBRE MINIMUM DE POINTS	MAXIMUM POSSIBLE DE POINTS
C.1 Procédures d'assurance de la qualité		40 points
C.2 Pratiques environnementales		60 points
C.3 Exécution du travail – Volet A		30 points
NOTE TOTALE	104 points	130 points

Volet A : Cartes professionnelles :

Catégorie 1 - Cartes, telles que décrites dans l'annexe A (Énoncé des travaux) : toutes les quantités.

1 - CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES

Les arrangements présentés par les fournisseurs doivent satisfaire à tous les critères techniques obligatoires indiqués dans la demande de d'arrangement en matière d'approvisionnements (DAMA). Les arrangements qui ne satisfont pas à tous les critères obligatoires seront rejetés.

Pour répondre aux exigences décrites dans la présente, l'expérience du soumissionnaire doit avoir été acquise lorsque l'entrepreneur effectuait du travail contractuel auprès de clients. Dans les cas de coentreprise, l'expérience combinée des parties sera prise en compte dans l'évaluation de l'expérience du fournisseur.

À défaut de fournir tous les renseignements requis, l'arrangement du fournisseur sera considéré comme ne respectant pas ce critère obligatoire.

L'expérience mentionnée par le fournisseur, mais non accompagnée de données à l'appui décrivant l'endroit et la façon dont elle a été acquise ne sera pas prise en compte aux fins d'évaluation.

Pendant l'évaluation, aucune expérience de l'entreprise acquise auprès de clients internes ne sera acceptée ou examinée.

O.1 PAPIER – VOLET A

Veillez noter : Le critère obligatoire O.1 est le même pour tous les volets (A, B, C, D et E)

Critère d'évaluation			
En ce qui concerne TOUS les contrats visant des besoins d'imprimerie qui découlent du présent AMA, le fournisseur atteste qu'il utilisera du papier contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable certifié par un système de certification des forêts des tiers énuméré ci-dessous. Le fournisseur doit indiquer les certifications qui s'appliquent :	Conforme	Non Conforme	Renvoi à l'arrangement du fournisseur
Norme nationale du Canada relative à l'aménagement forestier durable (CSA/AFD), et/ou			
Forest Stewardship Council (FSC), et/ou			
Programme Sustainable Forestry Initiative (FSI).			
Commentaires			

O.2 ÉNONCÉ ENVIRONNEMENTAL – VOLET A

Veillez noter : Le critère obligatoire O.2 est différent pour tous les volets (A, B, C, D et E)

Critère d'évaluation			
Le fournisseur doit fournir un énoncé environnemental (y compris les mesures environnementales prises pour les activités de bureau).	Conforme	Non Conforme	Renvoi à l'arrangement du fournisseur
Un énoncé environnemental est fourni.			
Commentaires			

O.3 EXPÉRIENCE DE L'ENTREPRISE – VOLET A

Veillez noter : Le critère obligatoire O.3 est différent pour tous les volets (A, B, C, D et E)

O.3.1 Le fournisseur doit démontrer qu'il a été lié par contrat avec au moins deux (2) clients externes distincts pour fournir des services d'impression de cartes professionnelles (*tel que défini dans la partie 1, section 1.12 Termes clés - Volet A : Cartes professionnelles*) pour au moins trois (3) contrats individuels **au cours des trois (3) dernières années (avant la date de clôture de la présente DAMA).**

Pendant l'évaluation, aucune expérience acquise par l'organisation auprès de clients internes ne sera acceptée ni examinée.

O.3.2 Pour chacun des trois (3) contrats, le fournisseur doit fournir :

O.3.2.a une description complète des exigences relatives à l'impression et à la finissure des cartes professionnelles produites en vertu du contrat;

O.3.2.b les dates du contrat (date de début et date de fin) pendant lesquelles des services ont été dispensés (exemple : Date de début du contrat : janvier 2020 ou date d'achèvement : 2 septembre 2018 ou de mars 2018 jusqu'au présent);

O.3.2.c Le nom complet de l'entreprise du client.

Critère d'évaluation – Volet A			
O.3.1 EXPÉRIENCE DE L'ENTREPRISE – VOLET A	Conforme	Non Conforme	Renvoi à l'arrangement du fournisseur
La description démontre que le fournisseur a été lié par contrat avec au moins deux (2) clients externes distincts pour fournir des services d'impression de cartes professionnelles (<i>tel que défini dans la partie 1, section 1.12 Termes clés - Volet A : Cartes professionnelles</i>) pour au moins trois (3) contrats individuels au cours des trois (3) dernières années (avant la date de clôture de la présente DAMA).			
O.3.2 Le soumissionnaire a fourni les renseignements suivants pour chacun des trois (3) contrats décrit :			
O.3.2.a Les informations fournies décrivent les exigences d'impression et de finition des cartes professionnelles produites en vertu du contrat.	Conforme	Non Conforme	Renvoi à l'arrangement du fournisseur
Contrat 1			
Contrat 2			
Contrat 3			
O.3.2.b Les informations fournies indiquent les dates du contrat (date de début et date de fin) pendant lesquelles des services ont été dispensés (exemple : Date de début du contrat : janvier 2019 ou date d'achèvement : 2 septembre 2018 ou de mars 2018 jusqu'au présent).	Conforme	Non Conforme	Renvoi à l'arrangement du fournisseur
Contrat 1			
Contrat 2			
Contrat 3			
O.3.2.c Les informations fournies indiquent le nom complet de l'entreprise du client pour les contrats et mentionnent deux (2) clients externes distincts.	Conforme	Non Conforme	Renvoi à l'arrangement du fournisseur
Contrat 1			
Contrat 2			
Contrat 3			
Commentaires			

LES ARRANGEMENTS QUI NE RESPECTENT PAS LES CRITÈRES OBLIGATOIRES SERONT JUGÉS NON RECEVABLES ET SERONT REJETÉS.

2 - ÉVALUATION TECHNIQUE – CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS – VOLET A

Seuls les arrangements qui respectent les exigences obligatoires seront examinés à la deuxième étape du processus d'évaluation, c.-à-d. l'évaluation technique.

Pour être considéré recevable, un arrangement doit obtenir la note de passage minimale de 80 p. 100 pour l'ensemble des critères cotés dans le cadre de l'évaluation technique de Volet A. Les arrangements qui n'obtiendront pas une note globale de 80 p. 100 pour ces critères seront rejetés.

Le fournisseur doit répondre à chaque critère de façon suffisamment approfondie pour permettre une analyse et une évaluation complètes par l'équipe d'évaluation.

Les arrangements seront évalués en fonction de l'intégralité et du niveau de détail qu'elles accordent aux exigences cotées. Par exemple, lorsque la description d'un processus ou d'une procédure est demandée, le fournisseur doit décrire la démarche qu'il appliquera pour répondre au besoin tel que décrit à l'Annexe A – Énoncé des travaux.

Le fournisseur doit éviter les généralités. Elles ne fournissent pas les détails requis pour faire une comparaison avec la description du besoin et ne peuvent donc pas être évaluées pour savoir si elles permettent de répondre au besoin décrit dans l'énoncé des travaux.

L'évaluation des arrangements sera fondée exclusivement sur les renseignements fournis dans l'arrangement. Le gouvernement pourra exiger des renseignements supplémentaires ou des éclaircissements de la part des fournisseurs.

Les points attribués pour chaque critère seront multipliés par le facteur de pondération (f.p.) spécifié.

C.1. ASSURANCE DE LA QUALITÉ ET CONTRÔLE DE LA QUALITÉ – VOLET A (maximum de 40 points pour C.1.a ou C.1.b)

Veuillez noter :

- **Volet A – Le critère d'évaluation C.1 pour le volet A est différent de celui de tous les autres volets (B, C, D et E).**
- Le fournisseur devrait démontrer l'assurance de la qualité liée spécifiquement aux exigences du volet A.

Le fournisseur devrait fournir une description détaillée du programme d'assurance de la qualité et des procédures de contrôle de la qualité en vigueur et de la façon dont ce programme et ces procédures répondent aux exigences relatives à l'impression, à la finition/reliure et aux activités liées à l'expédition des articles imprimés tel qu'indiqué dans l'énoncé des travaux.

Le fournisseur doit préciser toutes les installations où les travaux seront exécutés ainsi que la nature de ces travaux.

C.1. Programme d'assurance de la qualité et procédures de contrôle de la qualité

Le soumissionnaire doit répondre au critère C.1 en fournissant les renseignements demandés pour le critère C.1.a **Normes ISO OU** pour le critère C.1.b.

Les points alloués pour C.1.1 seront fondés sur la réponse du soumissionnaire pour C.1.a **Normes ISO OU** pour C.1.b.

C.1.a Normes ISO

Le fournisseur doit démontrer la conformité de son entreprise aux normes ISO applicables à l'impression, à la finition/reliure et aux activités liées à l'expédition des articles imprimés tel qu'indiqué dans l'énoncé des travaux.

Le fournisseur devrait préciser toutes les installations du fournisseur dans lesquelles les activités de travail seront exécutées, ainsi que les activités de travail qui seront exécutées par des sous-traitants.

C.1.a.1 Certification ISO : installation unique ou installations multiples (comprend les sous-traitants)

Le fournisseur doit présenter une copie de ses documents de certification ISO applicables au Volet A : Cartes professionnelles.

Si le fournisseur compte utiliser plusieurs installations et que chacune d'elles est titulaire d'une certification ISO conforme, **une copie des documents de certification ISO de chacune de ces installations doit accompagner l'arrangement.**

C.1.a.1 – Certification ISO se rapportant à l'impression, à la finition/reliure et aux activités liées à l'expédition des articles imprimés. – **Copie de la certification ISO en vigueur fournie pour chaque installation indiquée.**

Points attribués pour C.1.a.1 : ____/20

C.1.a.2 Procédures de travail ISO

Le fournisseur doit fournir des copies des procédures de travail ISO pertinentes à l'impression, à la finition/reliure et aux activités liées à l'expédition des articles imprimés, tel que décrit dans l'énoncé des travaux.

S'il propose de fournir les services demandés à partir de plusieurs installations, le fournisseur devrait joindre à son arrangement **une copie des procédures de travail ISO pertinentes pour les tâches effectuées dans chaque installation.**

Si le fournisseur omet de joindre la procédure de travail pour une installation en particulier, aucun point ne sera accordé à son arrangement pour cette procédure.

Copie des procédures de travail ISO pertinentes fournie pour :

Préparation pour l'impression/Prépresse	_____/ 1 point
Impression	_____/ 1 point
Activités de reliure et de finition	_____/ 1 point
Activités liées à l'expédition (l'emballage, l'étiquetage et les dispositions pour la livraison)	_____/ 1 point
Points attribués pour C.1.a.2 _____/4	
Points attribués pour C.1.a.2 : _____/4 multiplié par f.p. 5 = : _____/20	
Commentaires :	

Points attribués pour les certifications ISO prévues à C.1.a : _____ / 40

OU

Si le fournisseur ne possède pas de certification ISO applicable aux exigences ci-dessus ou s'il propose de fournir les services demandés à partir de plusieurs installations dont au moins une (1) n'est pas certifiée conformément aux normes ISO applicables aux exigences, le soumissionnaire doit répondre aux exigences décrites à la section C.1.b. Dans un tel cas, seuls les renseignements fournis pour C.1.b seront évalués.

C.1.b Assurance de la qualité : Installation unique ou installations multiples (comprend les sous-traitants)

Le fournisseur doit fournir une description détaillée du Programme d'assurance de la qualité et des procédures de contrôle de la qualité que le fournisseur propose d'utiliser pour l'impression, la finition/reliure, l'emballage, l'étiquetage et la distribution/l'expédition des articles imprimés, tel que décrit dans l'énoncé des travaux.

C.1.b.1 Le soumissionnaire doit identifier toutes les installations où des activités seront exécutées et les tâches qui seront exécutées par des sous-traitants.

- (i) pré-presse / préparation pour l'impression;
- (ii) impression de cartes professionnelles, tel que décrit dans l'énoncé des travaux
- (iii) activités de reliure et de finition
- (iv) préparation aux fins de distribution/de livraison (emballage et étiquetage)
- (v) distribution/livraison

0 point	Les renseignements exigés n'ont pas été fournis OU les renseignements fournis ne comportent pas suffisamment de détails pour évaluer les endroits où des travaux seront exécutés et le travail effectué à chaque endroit.
1 point	La description indique l'endroit où les tâches seront exécutées et les tâches qui seront exécutées par des sous-traitants pour seulement une (1) des tâches indiquées (i – v).
2 points	La description indique l'endroit où les tâches seront exécutées et les tâches qui seront exécutées par des sous-traitants pour seulement deux (2) des tâches indiquées (i – v).
3 points	La description indique l'endroit où les tâches seront exécutées et les tâches qui seront exécutées par des sous-traitants pour seulement trois (3) des tâches indiquées (i – v).
4 points	La description indique l'endroit où les tâches seront exécutées et les tâches qui seront exécutées par des sous-traitants pour toutes les tâches indiquées (i – v).
Points attribués pour C.1.b.1 _____ /4	
Points attribués pour C.1.b.1 : _____ /4 multiplié par f.p. 2 = : _____ /8	
Commentaires :	

C.1.b.2 Le fournisseur doit décrire les procédures de contrôle de la qualité qu'il propose d'utiliser dans toutes les installations pertinentes identifiées pour exécuter les travaux dans le cadre des activités suivantes (a – e) :

- a. prépresse/préparation de l'impression;
 b. impression;
 c. activités de reliure et de finition;
 d. préparation aux fins de distribution/ de livraison (emballage et étiquetage)
 e. distribution/livraison;

0 points	Les renseignements exigés n'ont pas été fournis
1 point	Les renseignements fournis ne comportent pas suffisamment de détails pour évaluer les procédures de contrôle de la qualité que le soumissionnaire propose d'utiliser dans toutes les installations pertinentes indiquées pour exécuter les travaux.
2 points	Les renseignements fournis donnent une bonne idée des procédures de contrôle de la qualité que le soumissionnaire propose d'utiliser dans toutes les installations pertinentes indiquées pour exécuter les travaux
3 points	Les nombreux renseignements fournis permettent de comprendre parfaitement les procédures de contrôle de la qualité que le soumissionnaire propose d'utiliser dans toutes les installations pertinentes indiquées pour exécuter les travaux, et la façon dont le soumissionnaire gèrera les procédures de contrôle de la qualité dans toutes les installations indiquées.

Procédures de contrôle de la qualité pour les activités de travail suivantes :		
a.	Prépresse/préparation de l'impression	Points attribués pour C.1.b.a _____/3
b.	Impression	Points attribués pour C.1.b.b _____/3
c.	Activités de reliure et de finition	Points attribués pour C.1.b.c _____/3
d.	Préparation aux fins de distribution/ de livraison (emballage et étiquetage)	Points attribués pour C.1.b.d _____/3
e.	Distribution/livraison	Points attribués pour C.1.b.e _____/3
		Points attribués pour C.1.b.2 _____/15
Points attribués pour C.1.b.2 : _____ / 15 multiplié par f.p. 1.2 = : _____ /18		
Commentaires:		

C.1.b.3 Le fournisseur doit décrire dans quelle mesure son programme d'assurance de la qualité a été officialisé sous la forme d'une politique d'entreprise et communiqué aux employés.

0 point	Les renseignements exigés n'ont pas été fournis.
1 point	Quelques détails fournis. La description ne démontre pas que le programme d'assurance de la qualité du fournisseur a été officialisé.
2 points	La description démontre que le programme d'assurance de la qualité du fournisseur a été officialisé.
3 points	La description fournie démontre tous les points suivants : <ul style="list-style-type: none"> • La description démontre que le programme d'assurance de la qualité du fournisseur a été officialisé. • La description démontre la façon dont le programme d'assurance de la qualité est communiqué aux employés.
4 points	La description fournie démontre tous les points suivants : <ul style="list-style-type: none"> • La description démontre que le programme d'assurance de la qualité du fournisseur a

	<p>été officialisé en tant que politique d'entreprise.</p> <ul style="list-style-type: none"> La description démontre que les procédures d'assurance de la qualité du fournisseur font partie des manuels d'assurance de la qualité de l'entreprise. La description démontre la façon dont le programme d'assurance de la qualité est communiqué aux employés.
C.1.b.3 Points attribués : ____/4	
Points attribués pour C.1.b.3: ____/4 multiplié par f.p. 3.5 = : ____/14	
Commentaires :	

Points attribués pour C.1.b : ____/40

Total des points attribués pour C.1 (C.1.a OU C.1.b)= _____/40

C.2. PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES – VOLET A (maximum de 60 points pour C.2.a OU C.2.b)

Veillez noter :

Le critère d'évaluation C.2 pour le volet A est différent du critère d'évaluation C.3 Pratiques environnementales de tous les autres volets (B, C, D et E).

Le fournisseur doit répondre au critère C.2 en fournissant les renseignements requis pour le critère **C.2.a OU le critère C.2.b.**

C.2.a Programmes environnementaux pour lesquels le soumissionnaire détient une certification.

Si le fournisseur détient une certification d'un programme environnemental, il doit fournir un exemplaire de la certification en question avec son arrangement.

Si le fournisseur détient une certification pour des services d'impression selon le programme de Choix environnemental ou de la chaîne de conservation dans le cadre d'un programme de gestion des forêts (FSC, SFI, CSA/SFMS, PEFC), **il n'est pas tenu de répondre au critère C.2.b.**

Les soumissionnaires qui affirment détenir une certification et qui ne fournissent pas un exemplaire de la certification se verront attribuer 0 point pour le critère C.2.a.

C.2.a Programmes environnementaux pour lesquels le soumissionnaire détient une certification :	
Certification pour des services d'impression selon le programme de Choix environnemental Et/ou Certification de la chaîne de conservation dans le cadre d'un programme de gestion des forêts (FSC, SFI, CSA/SFMS, PEFC) Et/ou ISO 140001	_____ 60 points
Points attribués pour C.2.a : _____ / 60	

OU

Si le fournisseur ne possède pas de certification relative à n'importe lequel des programmes environnementaux indiqués à la section C.2.a, le fournisseur doit répondre aux exigences décrites à la section C.2.b Dans un tel cas, seuls les renseignements fournis pour EG-C.2.b seront évalués.

C.2.b Pratiques environnementales

Le soumissionnaire devrait décrire les pratiques environnementales mises en œuvre au sein de son organisation en ce qui concerne l'achat de matériel, la production, le recyclage et l'élimination des déchets.

Le soumissionnaire doit incorporer toutes les pratiques environnementales officielles qui sont suivies et toutes les attestations en vigueur détenues par ses fournisseurs.

La description démontre les éléments suivants de l'évaluation :

	C.2.b Pratiques environnementales	Points
1	Le fournisseur recycle tous les bouts de papier.	_____ 1 point
2	Le fournisseur recycle tout le matériel d'emballage et d'expédition.	_____ 1 point
3	Le fournisseur recycle ou utilise des méthodes d'élimination du plastique et du métal qui respectent l'environnement.	_____ 1 point
4	Le fournisseur recycle ou utilise des méthodes écologiques d'élimination des déchets liés à l'impression.	_____ 1 point
5	Le fournisseur recycle ou utilise des méthodes écologiques d'élimination des déchets chimiques.	_____ 1 point
6	Le fournisseur utilise du papier et des emballages fabriqués avec des matériaux recyclés.	_____ 1 point
7	Le fournisseur possède de l'équipement automatisé qui se met en mode Veille après une heure d'inactivité.	_____ 1 point
8	La politique de l'entreprise exige que l'on éteigne l'équipement non automatisé lorsqu'il n'est pas utilisé.	_____ 1 point
9	Le fournisseur utilise des systèmes d'éclairage et appareils d'éclairage écoénergétiques.	_____ 1 point
10	Le fournisseur adopte des mesures d'efficacité énergétique, comme l'utilisation d'équipement certifié ENERGY STAR, le cas échéant.	_____ 1 point

11	Le fournisseur capture les composés organiques volatils ou la poussière susceptible de poser un danger provenant des processus de production.	_____ 1 point
12	Le fournisseur utilise des processus d'impression comportant moins de produits chimiques dangereux.	_____ 1 point
13	Le fournisseur encourage la distribution par voie électronique des épreuves.	_____ 1 point
14	Le fournisseur a adopté des pratiques administratives entraînant une réduction de la consommation de papier, p. ex. : <ul style="list-style-type: none"> • documents administratifs imprimés recto verso; • réutilisation des emballages, autant que possible; • utilisation de produits recyclés. 	_____ 1 point
15	Le fournisseur pris en compte du cycle de vie complet des produits et des services offerts.	_____ 1 point
Points attribués pour C.2.b : _____/15 multiplié par f.p. 4 = : _____/60		

Total des points attribués pour C.2 (C.2.a OU C.2.b) : _____/60

C.3 EXECUTION DU TRAVAIL - VOLET A (maximum de 30 points)

Veillez noter :

Le critère d'évaluation C.3 Exécution du travail pour le volet A est différent du critère d'évaluation C.4 Exécution du travail de tous les autres volets (B, C, D et E).

C.3.1 Capacité du fournisseur de recevoir et de traiter les commandes

L'arrangement doit contenir une description détaillée et claire des méthodes qu'emploie le fournisseur pour accepter les commandes, les mettre en production et en assurer la gestion. L'information doit être fournie pour les commandes sur papier et les commandes électroniques.

L'arrangement doit au moins traiter les points suivants :

- C.3.1.1 Méthode de communication du fournisseur (dans la région ou les régions pour lesquelles le fournisseur présente un arrangement)
- C.3.1.2 Capacité du fournisseur pour la réception des fichiers par transfert électronique
- C.3.1.3 Capacité de traitement des fichiers électroniques du soumissionnaire

C.3.1.1 Méthode de communication du soumissionnaire

0 point	Les renseignements exigés n'ont pas été fournis.
1 point	La description fournie est incomplète et ne contient aucun renseignement sur un ou plusieurs points suivants : <ul style="list-style-type: none"> • la façon de communiquer avec le fournisseur; • la capacité du fournisseur à organiser la cueillette et la livraison dans chaque région; • l'accès du fournisseur à des services de messagerie ou d'une entreprise de transport pour une cueillette ou une livraison extérieure.
2 points	La description est complète. La description comprend des renseignements démontrant que le fournisseur (au moins un des points suivants) : <ul style="list-style-type: none"> • ne peut être contacté que par téléphone ou par télécopieur; • ne peut pas organiser la cueillette et la livraison dans chaque région au moins une fois

	<p>par jour ouvrable;</p> <ul style="list-style-type: none"> n'a pas accès aux services de messagerie ou d'une entreprise de transport pour organiser la cueillette ou la livraison de l'extérieure.
3 points	<p>La description est complète. La description comprend des renseignements démontrant que le fournisseur peut traiter tous les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> peut être contacté par téléphone, par télécopieur et par courriel; peut organiser la cueillette et la livraison dans chaque région au moins une fois par jour ouvrable; Il a accès aux services de messagerie ou d'une entreprise de transport organiser la cueillette ou la livraison de l'extérieure.
4 points	<p>La description est complète. La description comprend des renseignements démontrant que le fournisseur peut traiter tous les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> peut être contacté par téléphone, par télécopieur et par courriel; peut organiser la cueillette et la livraison dans chaque région au moins une fois par jour ouvrable; a accès aux services de messagerie ou d'une entreprise de transport organiser la cueillette ou la livraison de l'extérieure. a des arrangements, pour réaliser des économies, en vigueur avec des services de messagerie ou d'une entreprise de transport long courrier pour organiser la cueillette ou la livraison de l'extérieure, selon les besoins
5 points	<p>La description est complète. La description comprend des renseignements démontrant que le fournisseur peut traiter tous les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> peut être contacté par téléphone, par télécopieur et par courriel; peut organiser la cueillette et la livraison dans chaque région au moins une fois par jour ouvrable; a accès aux services de messagerie ou d'une entreprise de transport organiser la cueillette ou la livraison de l'extérieure. a des arrangements, pour réaliser des économies, en vigueur avec des services de messagerie ou d'une entreprise de transport long courrier pour organiser la cueillette ou la livraison de l'extérieure, selon les besoins; fournit le service au comptoir à un (1) ou plusieurs emplacements et/ou permet au client d'accéder au système de commande par Internet du fournisseur;
C.3.1.1 Points attribués : _____ / 5	
Points attribués pour C.3.1.1 : _____ / 5	
Commentaires :	

C.3.1.2 Capacité du fournisseur pour la réception des fichiers par transfert électronique

0 point	Les renseignements exigés n'ont pas été fournis.
1 point	La description est fournie mais ne démontre pas que le fournisseur peut recevoir des fichiers par courriel et/ou par transfert de fichier. Impossible à évaluer.
2 points	La description fournie est complète. La description ne démontre pas que le fournisseur peut recevoir des fichiers jusqu'à 2 Go par courriel et 3 Go – 5 Go par transfert de fichier.
3 points	La description fournie est complète. La description démontre tous les points suivants :

	<ul style="list-style-type: none"> le fournisseur peut recevoir des fichiers jusqu'à 2 Go par courriel; le fournisseur peut recevoir des fichiers de 3 Go – 5 Go par transfert de fichier.
4 points	<p>La description fournie est complète. La description démontre tous les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> le fournisseur peut recevoir des fichiers de plus de 2 Go, par courriel; le fournisseur peut recevoir des fichiers de plus de 5 Go, par transfert de fichier;
5 points	<p>La description fournie est complète. La description démontre tous les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> le fournisseur peut recevoir des fichiers de plus de 2 Go, par courriel; le fournisseur peut recevoir des fichiers de plus de 5 Go, par transfert de fichier; le fournisseur offre la possibilité de transférer des fichiers encodés (peut inclure une interface de traitement des commandes personnalisée ainsi que des méthodes sûres pour les transactions financières - chiffrement à 128 bits par protocole SSL et réseau privé virtuel (RPV) acceptant les certificats ICP)
C.3.1.2 Points attribués : _____ /5	
Points attribués pour C.3.1.2 : _____ /5	
Commentaires :	

C.3.1.3 Capacité de traitement des fichiers électroniques du soumissionnaire

0 point	Les renseignements exigés n'ont pas été fournis.
1 point	La description fournie est incomplète. La description ne démontre pas que le fournisseur peut traiter des fichiers PDF ni qu'il peut traiter des fichiers provenant de logiciels d'édition.
2 points	<p>La description fournie ne démontre pas l'un des points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> le fournisseur peut traiter des fichiers PDF le fournisseur peut traiter des fichiers provenant de logiciels d'édition.
3 points	La description fournie démontre que le fournisseur peut traiter des fichiers PDF et qu'il peut traiter des fichiers provenant de certains logiciels d'édition.
4 points	<p>La description fournie démontre que le fournisseur peut traiter tous les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> les fichiers PDF; les fichiers provenant de logiciels d'édition - mise en page, illustration, manipulation de photo dans Apple et les différentes versions de Windows.
5 points	<p>La description fournie démontre que le fournisseur peut traiter tous les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> les fichiers PDF; les fichiers provenant de logiciels d'édition - mise en page, illustration, manipulation de photo dans Apple et les différentes versions de Windows; les fichiers provenant des principaux progiciels commerciaux (traitement de texte, tableur, présentation).
C.3.1.3 Points attribués : _____ / 5	
Points attribués pour C.3.1.3 : _____ / 5	
Commentaires :	

--

Points attribués pour C.3.1 : ____/15

C.3.2 Description de l'entreprise - VOLET A

En plus de la description des contrats fournis en réponse au critère obligatoire O.3, l'arrangement devrait fournir une description de l'expérience continue du fournisseur dans la prestation de travaux de nature très similaire à celle décrite pour le volet A à l'Annexe A, Énoncé des travaux de la DAMA.

La description doit, à tout le moins, aborder les points suivants :

- a) la façon dont les services d'impression fournis par le fournisseur sont liés aux exigences du volet A (catégorie 1) de la DAMA ;
- b) le nombre d'années de prestation des services d'impression de base, tel que spécifié dans l'énoncé des travaux du volet A (catégorie 1);
- c) la mission de l'entreprise.

0 points	Les renseignements exigés n'ont pas été fournis
1 point	Quelques renseignements fournis. Les renseignements fournis ne comportent pas suffisamment de détails pour évaluer la façon dont l'expérience du fournisseur est liée aux exigences du volet A (catégorie 1) de la DAMA.
2 points	Les renseignements fournis démontre la façon dont l'expérience du fournisseur est liée aux exigences du volet A (catégorie 1) de la DAMA.

a.	la façon dont les services d'impression fournis par le fournisseur sont liés aux exigences du volet A (catégorie 1) de la DAMA	Points attribués pour C.3.2.a_____/2
b.	le nombre d'années de prestation des services d'impression de base, tel que spécifié dans l'énoncé des travaux du volet A (catégorie 1)	Points attribués pour C.3.2.b_____/2
c.	la mission de l'entreprise	Points attribués pour C.3.2.c_____/2

Points attribués pour C.3.2_____/6

Points attribués pour C.3.2 : ____/6 multiplié par f.p. 2.5 = : ____/15

Commentaires:

Points attribués pour C.3.2 : ____/15

Total des points attribués pour C.3 : ____/30